



Saint-Pierre, 4 février 2022

Arrêté N°204/CAB/MR/2022

**fixant l'état des listes de candidats
à l'élection municipale et communautaire partielle intégrale
des 20 et 27 février 2022 à l'Etang-Salé**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 mai 2019 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

VU le décret du 30 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Lucien GIUDICELLI, en qualité de sous-préfet de Saint-Pierre ;

VU l'arrêté n° 1536 du 6 août 2021 portant délégation de signature à M. Lucien GIUDICELLI, sous-préfet de Saint-Pierre et à ses collaborateurs ;

VU l'arrêt du Conseil d'Etat du 27 décembre 2021 annulant les opérations électorales qui se sont déroulées les 15 mars et 28 juin 2020 dans la commune de l'Etang-Salé ;

VU l'arrêté n°2021/12234/SG/DCL/BCLCI du 31 décembre 2021 portant nomination d'une délégation spéciale dans la commune de l'Etang-Salé ;

VU l'arrêté n°29/CAB/MR/2022 du 7 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle intégrale de la commune de l'Etang-Salé et fixant les modalités de dépôt des déclarations de candidature ;

VU le procès-verbal des opérations de tirage au sort effectué le 4 février 2022 en application de l'article R.28 du code électoral fixant l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage aux candidats de la commune ;

Sur proposition du Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Pierre ;

ARRÊTE

Article 1 - L'état des listes de candidats à l'élection municipale et communautaire partielle intégrale des 20 et 27 février 2022 est fixé pour la commune de l'Etang-Salé, dans l'ordre résultant du tirage au sort, conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du préfet de La Réunion ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur – Direction de la modernisation et de l'administration territoriale ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de La Réunion (2 ter rue Félix Guyon – 97400 Saint-Denis).

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 - Le sous-préfet de Saint-Pierre et la présidente de la délégation spéciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie de l'Etang-Salé.

Le sous-préfet de Saint-Pierre

A blue ink signature of Lucien Giudicelli, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line.

Lucien GIUDICELLI

ANNEXE

Arrêté N°204/CAB/MR/2022

*Liste des candidats à l'élection municipale et communautaire partielle intégrale
des 20 et 27 février 2022*

1. L'ETANG-SALE UNI

Candidat au conseil communautaire

1. HOARAU MATHIEU	oui
2. SIMBAYE LOUISE	oui
3. CLAIN GILLES	oui
4. TRONC ISALINE	oui
5. HOARAU PATRICK	
6. GRONDIN IDA	
7. EMMA HARRY	
8. BENTAALLA SOPHIA	
9. NATIVEL PATRICK	oui
10. IP-WO-HING MYLÈNE	oui
11. LALLEMAND STEPHENSON	oui
12. SANCHEZ LAUREEN	
13. TAOCHY ANTONY	
14. PITREBOTH CYNTHIA	
15. PINAULT ERIC	
16. CELESTE VÉRONIQUE	
17. BENARD GILBERT	
18. FRANCOISE MARIE FREDE	
19. LEPELIER JOHNNY	
20. PIANG-SIONG CHRISTINE	
21. LEPINAY JÉRÉMY	
22. DELGARD LYDIE	
23. LEPINAY MATHIEU DIT MATHIEU PIZZA	
24. NATIVEL-LAURET CATHERINE	
25. PHILÉAS BRUNO	
26. BOYER MANUELLA	
27. LUCAS JEAN-MICHEL	
28. BASSONVILLE ANNE-SOPHIE	
29. BATTY JEAN MICHEL	
30. BOUCHER JACQUELINE	
31. BASSON SULLY	
32. GASTRIN TESSY	
33. RIOUL JEAN-FRANCOIS	
34. HOARAU ELOÏSE	
35. HOAREAU AXEL PATRICK	

2. MIEUX VIVRE ENSEMBLE A L'ETANG-SALE

Candidat au conseil communautaire

1. LEPELIER GILLES	oui
2. RIVIERE MARIE	oui
3. PAYET JOSEPH ALAIN	oui
4. NATIVEL FABIENNE	oui
5. CALPETARD CLAREL	oui
6. RANGAMA DENISE	oui
7. GRONDIN GERARD	oui
8. MAYOT SANDRINE	
9. BAILLIF GUITO	
10. CALTEAU ép. HOARAU MARIE FRANCOISE	
11. RIVIERE ANTHONY MARCELIN	
12. DAMOUR STEPHANIE	
13. GRONDIN ALAIN JOSEPH	
14. PONTALBA MELISSA	
15. GRONDIN GILBERT	
16. PITREBOTH MARIE NADEGE	
17. BENARD JEAN-MARIE	
18. BAILLIF YVETTE	
19. TAOCHY NICOLAS	
20. ARABOUX SOPHIE	
21. DIJOUX PATRICK	
22. LAURET RITA	
23. LEBON JOEL	
24. GONTHIER MAEVA	
25. DIJOUX JEAN FLORIAN	
26. CUMAIN ARLETTE	
27. RIVIERE HARRISON	
28. SABABADY JEANNINE	
29. CLAIN DOMINIQUE	
30. ROBERT FABIENNE PAOLA	
31. LALLEMAND JEAN-BERNARD	
32. BOYER FRANCIA	
33. BENARD JULES	
34. HOARAU ANNE-MARIE	
35. PAYET KEROYN	

3. LISTE D'ACTION MUNICIPALE POUR L'ETANG-SALE

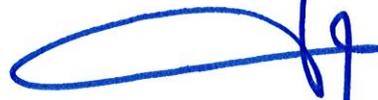
Candidat au conseil communautaire

1. LACOUTURE JEAN-CLAUDE	oui
2. ABRANCHET – LAPIERRE SONIA	oui
3. HARDY JEAN-MARC	oui
4. SAVIGNY – VITRY PATRICIA	oui
5. LEPINAY GÉRARD	oui
6. PAYET – CORRE LAURA	
7. PAYET GUY	
8. GOUDET – TROTET CLAUDE	oui
9. DESPRES DAMIEN	
10. DEVEAUX CHRISTINE	
11. LEPELIER HENRI	
12. BOUC – RICQUEBOURG CHLOÉ	
13. GRONDIN GEORGES-MARIE	

14. PITERBOTH MARTINE
15. BOIVIN PHILIPPE
16. LEPELIER DENISE
- 17. DELGARD BERNARD**
18. MAILLOT ELISABETH
19. PAYET JEAN-LUC
20. GRONDIN ALICE
21. RIVIERE ANDRÉ
22. BATTY CATHY
23. AGATHE HENRI
24. AGATHE CAROLE
25. TALERIEN JEAN MICHEL
26. RIVIERE - LEBRETON MARIE-ANICK
27. SAVIGNY JANUS
28. OCTOBRE – PAYET ROSE ANGE
29. CADET ANTHONY
30. RUBENS – CADET SOPHIE
31. BENARD CHRISTIAN
32. BOIS – LAMONGE JOCELYNE
33. HOARAU PAUL
34. FONTAINE – ERINACENS ADÉLINE
35. PHILEAS BENOIT

oui

Le sous-préfet de Saint-Pierre



Lucien GIUDICELLI